ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

17 VILLA D ALESIA,

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



Deloitte & Associes 6 piace de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901
17 VILLA D ALESIA,
75014 PARIS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Deloitte.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2021 Le commissaire aux comptes Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

BILAN ACTIF

	ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N	/ N-1
	ACII	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	30 031	26 052	3 980	6 536	-2 557	-39,11%
BILISE	Immobilisations corporelles Terrains Constructions	1783	1 783				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	73 574	69 445	4 128	8 720	-4 592	-52,66%
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts						
	Autres	840		840		840	
	Total I	106 228	97 280	8 948	15 256	-6 308	-41,359
	Stocks et en cours						
	Avances et acomptes versés sur commandes				537	-537	-100,00%
ACTIF CIRCULANT	Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	636 037		636 037	541 594	94 443	17,44%
ACTIF	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie						,
	Disponibilités Charges constatées d'avance (2)	1 153 916 6 306		1 153 916 6 306	1 157 137 13 579	-3 221 -7 273	-0,28% -53,56%
	Total II	1 796 259	0	1 796 259	1 712 846	83 413	4,87%
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversation actif (V)						
-	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 902 487	97 280	1 805 207	1 728 102	77 105	4,46%

BILAN PASSIF

4	DASSIE	Exercice N 31/12/2020 12	31/12/2019	Ecart N	/ N-1
	PASSIF	3rut	Net	Euros	%
	Fonds propres Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation	266 738	266 738		
FONDS PROPRES	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau	390 717 279 729	390 717 514 502	-234 773	-45,63%
5	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-29 378	-234 773	205 395	-87,49%
	Situation nette (sous total) Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement	907 807	937 185	-29 378	-3,13%
	Provisions réglementées Total I	907 807	937 185	-29 378	-3,139
REPORTES ET		722 512	665 382	57 130	8,599
~	Total (I	722 512	665 382	57 130	8,599
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses				
_	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	37 417	34 177	3 239	9,489
реттеs (1)	Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	137 471	86 649	50 822	58,659
DE1	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		4 709	-4 709	-100,009
	Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance				
	Total IV	174 888	125 535	49 352	39,319
	Ecarts de conversation passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 805 207	1 728 102	77 105	4,469

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
Builder Handard (et	31/12/2020 12	31/12/2019		
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 460	1 120	340	30,369
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	144 901		144 901	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	410 631		410 631	
Contributions financières	1 992 078		1 992 078	
Collectes		2 676 489	-2 676 489	-100,009
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	140 378		140 378	
Autres produits	4 3 1 4	491	3 822	777,719
Total I	2 693 761	2 678 101	15 660	0,589
Charges d'exploitation (2)	2033 701	20/8101	13 000	U,367
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		117 468	-117 468	-100,009
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 884 499	2 008 131	-123 632	-6,169
Aides financières	132 635	381 165	-248 530	-65,209
Impôts, taxes et versements assimilés	15 396	14 157	1 239	8,759
Salaires et traitements	304 553	293 024	11 529	3,939
Charges sociales	181 702	139 661	42 042	30,109
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 148	9 735	-2 586	-26,579
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	197 508		197 508	
Autres charges	1	60	-59	-98,13%
Total II	2 723 444	2 963 400	-239 957	-8,10%
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-29 682	-285 299	255 617	-89,609

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N	/ N-1
Produits financiers	31/12/2020 12	31/12/2015		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	407	1 235	-828	-67,06%
Total III	407	1 235	-828	-67,06%
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total (V	0	0		
2. Résultat financier (III-IV)	407	1 235	-828	-67,06%
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-29 276	-284 065	254 789	-89,69%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Total V	0	0		
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	0	0		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	0	0		
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	102	310	-208	-67,109
Total des produits (I+III+V)	2 694 168	2 679 335	14 833	0,559
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 723 546	2 963 710	-240 165	-8,109
SOLDE INTERMEDIAIRE		-284 375	284 375	-100,009
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		538 636	-538 636	-100,00
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		489 034	-489 034	-100,009
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-29 378	-234 773	205 395	-87,49

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 805 207 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 693 761 Euros et dégageant un déficit de -29 378 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour objet :

- 1- de rechercher, promouvoir, favoriser et appliquer tous les moyens permettant de lutter contre la cécité et les atteintes portées à la vue ;
- 2- de contribuer à toutes les prestations de services en matière de soins ophtalmologiques et de prophylaxie de la cécité ;
- 3- de rechercher et poursuivre toutes les études épidémiologiques sur les causes de perte de la vue, et sur les moyens d'y faire face, de faire connaître les résultats de toutes recherches dans ce domaine ;
- 4- de susciter et d'organiser des campagnes d'information ;
- 5- de s'engager en faveur du développement des ressources humaines dans le domaine de la santé oculaire.

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

L'association n'a pas eu recours aux aides gouvernementales (PGE, chômage partiel, report d'échéances de cotisations sociales).



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE

La mise en place du nouveau règlement comptable a engendré des modifications sur la présentation des comptes et sur les méthodes de comptabilisation.

Le Bilan et le Compte de Résultat sont présentés selon le règlement ANC n° 2018-06 pour la colonne 2020, et selon le règlement CRC n°99-01 pour la colonne 2019 (tels qu'arrêtés et certifiés au 31/12/2019).

Si les comptes 2019 avaient été arrêtés selon le nouveau règlement les postes ci-après auraient été les suivants :

Modification au Bilan

A l'actif :

Reclassement du poste "Autres immobilisations corporelles" vers le poste "Installations techniques Matériel et outillage"

Reclassement du poste "Avances et acomptes versés sur commande" vers le poste "Autres créances"



Au passif:

Compte tenu de l'extension du périmètre entre CRC 99-01 et ANC 2018-06, le terme "Fonds associatifs" est remplacé par "Fonds Propres". Ceux de l'OPC s'élèvent à 266 738 €.

Reclassement du poste "Autres réserves" vers le poste "Réserves pour projet de l'entité"

Les fonds reportés et dédiés font désormais l'objet d'une seule rubrique et sont distincts des provisions pour risques et charges.

- Les fonds reportés liés aux legs ou donations sont des ressources futures rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des actifs reçus par legs et destinés à être cédés ou de l'encaissement des actifs financiers du leg ou de la donation.
- Les fonds dédiés sont des ressources non utilisées à la clôture, que les tiers financeurs ont affectés à des projets définis. Ils ont fait l'objet de reclassement suivant la nature du tiers financeur. Désormais, les fonds dédiés issus des contributions financières sont comptabilisés en racine 195, et de la générosité du public en racine 196. Le tableau ci-après résume les reclassements opérés :

FONDS DEDIES ISSUS DE	COMPTES COMP	TABLES UTILISES
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	EN 2019	EN 2020
ACCENID (CC)		
ASCEND/SSI	19673000	19573000
FORESIGHT/ALLERGAN	19674000	19574000
GOUAULTWENDLING	19671000	19571000
SF1858		
TEF RCA	19699000	19599000
OMS MALI	19675000	19575000
GENEROSITE DU PUBLIC MAILINGS		
FORESIGHT/MAILING	19585000	19685000
SOC	19594500	19694500
CATARACTE	19520000	19620000
CECITE INFANTILE	19591100	19691100
RETINO	19593000	19693000
UMCOTCHAD	19595000	19695000



O.P.C.

Exercice 2020

Modification au compte de résultat

Les produits d'exploitation

- Les produits de tiers financeurs étaient l'an dernier présentés sur une ligne « Collectes ». Ils sont

désormais distingués en fonction de l'origine des produits, les concours publics pour les autorités

administratives, les ressources liés à la générosité du public pour les donateurs, testateurs, et les

mécènes, et enfin les contributions financières pour les personnes morales de droit privé à but non

lucratif.

Selon le nouveau règlement, la collecte 2019 d'un montant de 2 676 489 € aurait été ventilée de la façon

suivante:

Les ressources liées à la générosité du public

o Dons manuels : 154 423.31 €

Legs, donations et assurances-vie : 162 406.81

Les contributions firancières : 2 359 659.34

L'utilisation des fonds dédiés impacte dorénavant les produits d'exploitation, au lieu d'être porté dans un

solde intermédiaire au pied de résultat avec le CRC 99-01.

lls s'élevaient à 538 636 € l'an dernier, et auraient porté les produits d'exploitation à 3 216 737 € selon le

nouveau règlement.

Les charges d'exploitation

- Le terme « Subventions accordées par l'association » est remplacé par « Aides financières »

- Les charges liées à l'utilisation des fonds dédiés impactent dorénavant les charges d'exploitation, au

lieu d'être porté dans un solde intermédiaire au pied de résultat avec le CRC 99-01. Elles s'élevaient en

2019 à 489 034 €, et auraient porté les charges d'exploitation à 3 452 434 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-ACTIF

Immobilisations corporelles

Seules figurent en immobilisations les acquisitions dont l'O.P.C. a la pleine disposition. Elles sont

évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciel informatique

3 et 4 ans

✓ Installations générales, agencements

10 ans

✓ Matériel de bureau

4 et 10 ans

✓ Matériel informatique

3 et 4 ans



Les opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, à ce dernier cours, est portée au bilan en « écart de conversion ». Le cas échéant, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque de change en totalité suivant les modalités réglementaires.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN-PASSIF

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. L'inscription en fonds dédiés tient compte d'un prélèvement pour permettre à l'Association de faire face à ses charges de fonctionnement.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

Méthode de comptabilisation des fonds en recettes :

L'instauration du mécanisme des fonds dédiés ne modifie pas le traitement comptable des fonds attribués pour plusieurs exercices.

Lorsque les fonds sont accordés sur plusieurs exercices, les fonds reçus sont répartis en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou, à défaut, prorata-temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est donc inscrite en « Produits constatés d'avance ».



Ainsi, pour le traitement comptable des recettes reçues pour plusieurs exercices, il y a lieu de distinguer :

- la quote-part des recettes concernant les exercices futurs, laquelle est inscrite en produits constatés d'avance,
- la quote-part des recettes relatives à l'exercice et qui relève des fonds dédiés pour la partie non utilisée à la clôture.

REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✓ sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèques, cartes bleues ou virements,
- ✓ sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire

Legs et donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du leg par le conseil d'administration (sauf conditions suspensives).

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportées liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportées ».

Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du nouveau règlement. L'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Engagements de retraite

L'Association n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.



3. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute	Augmer	itations
	début		
	d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	30 031		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 783		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 574		
TOTAL	75 357		
Prêts, autres immobilisations financières			840
TOTAL			840
TOTAL GENERAL	105 388		840

	Diminutions		Valeur brute en fin	Réévaluation Valeur d'origine
	Poste à Poste	Cessions	d'exercice	fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			30 031	30 031
Installations générales agencements aménagements cons	J.		1 783	1 783
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			73 574	73 574
TOTAL			75 357	75 357
Prêts, autres immobilisations financières			840	840
TOTAL			840	840
TOTAL GENERAL			106 228	106 228

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Hontant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 495	2 557		26 052
Installations générales agencements aménagements constr.	1 763			1 783
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	64 854	4 592		69 445
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	66 636	4 592		71 228
TOTALGENERAL	90 132	7 148		97 280

Ventilation des dotations	Amortissements	Amortissements	Amortissements	Amortissements dérogatoir	
de l'exercice	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Autres immob incorporettes	2 557				
Matériel de bureau informatique mobilier Emballages récupérables et divers	4 592				
TOTAL	4 592				
TOTAL GENERAL	7 148				



Tableau des variations des fonds propres

Nature des provisons	Montant	Affectation	Dotation	Reprise	Montant
et des réserves	début	résultats	exercice	exercice	fin
	d'exercice	et retraitement			exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	266 738				266 738
Réserves :					
Réserves d'investissement	14 614				14 614
Autres réserves	376 103				376 103
Report à nouveau	514 502	-234 773		n-	279 729
RESULTAT DE L'EXERCICE	-234 773	234 773	-29 378	-0	-29 378
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL 1	937 185		-29 378	-0	907 807

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières		840		840
Débiteurs divers		635 500	635 500	
Charges constatées d'avance		6 306	6 306	
	TOTAL	642 646	641 806	240

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	37 417	37 417		
Personnel et comptes rattachés	56 571	56 571	<u>[</u>	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 299	69 299		
Impôts sur les bénéfices	102	102		
Autres impôts taxes et assimilés	11 500	11 500		
TOTAL	174 888	174 888		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Reclassement	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
			A	В	С	D= A-B+C
Fonds dédiés sur CF	77 872	481 042	558 915	101 869	121 841	578 887
Fonds dédiés sur AGP	587 510	-481 042	106 467	38 509	75 667	143 625
TOTAL	665 382	0	665 382	140 378	197 508	722 512

Suite au nouveau règlement nous avons opéré des reclassements sur les racines de comptes utilisées l'an dernier.

Le solde non utilisé au 31/12/2020 des fonds dédiés sur dons manuels affectés correspondant à la collecte en provenance de la générosité du public s'élève à 143 625 €.

Les fonds dédiés sur Contributions Financières correspondent :



Exercice 2020

- au financement par la Fondation Gouault Wendling de stages pratiques en ophtalmologie de plusieurs étudiants de l'IOTA (Mali) ; solde non utilisé au 31/12/2020 est de 1 993,59 €
- au financement par THE END FUND dans le cadre de la lutte contre le trachome dans 5 régions de la RCA. Le solde non utilisé au 31/12/2020 est de 170 280,61 €
- au financement par Sightsavers International, du programme ASCEND. Le solde non utilisé au 31/12/2020 est de 328 123,55 €
- au financement par ALLERGAN, du programme FORESIGHT. Le solde non utilisé au 31/12/2020 est de 5 963,77 €
- au financement par l'OMS, du programme de cécité infantile au Mali. Le solde non utilisé au 31/12/2020 est de 72 525,60 €

Disponibilités en Euros

Depuis 2013, l'OPC a adopté une nouvelle politique de placement et privilégie la souscription de comptes à terme.

A la clôture le solde des CAT s'élève à 800 000 € et les intérêts courus à 15 €.

Le reste des disponibilités s'élèvent à 353 901 €.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	44 226
Disponibilités	15
Total	44 901

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 686
Dettes fiscales et sociales	98 418
Total	114 104

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 306
Total	6 306



4. AUTRES COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Détail de la Rubrique Legs et Donations

PRODUITS	Total
Montant perçu au titre d'assurances vie	312 225,31 €
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	98 405,64 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00€
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00€
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00€
Total des Produits	410 630,95€
CHARGES	Total
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00€
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00€
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00€
Total des Charges	0.00€
SOLDE DE LA RUBRIQUE	410630,95€

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de l'OPC ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

Effectif moyen

L'effectif moyen employé pendant l'exercice :

- Siège (Paris) : 4

- Tchad (BRAC): 6



5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Le projet ASCEND financé par Sightsavers International s'étend sur la période 07/2019 à 03/2022 avec une prévision de financement annuelle :

- Sur 04/2020>03/2021 : 1 569 148 GBP

- Sut 04/2021>03/2022 : 1 219 952 GBP



ANNEXE DU COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES AU 31 DECEMBRE 2020

Pour rappel, la structure de financement de l'association ayant évolué au cours de ces dernières années, il a été décidé de modifier les modalités d'établissement du CER au cours de l'exercice 2014.

Suite à la réforme nous avons réajusté le solde antérieur des ressources liées à la générosité du public du début d'exercice en retraitant les fonds dédiés issus de la générosité du public des fonds propres de l'association au 31/12/2019, soit un total retraité de 1.043.652 (937 185 + 106 467).

1. Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. Définition des missions sociales :

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- 1- Rechercher, promouvoir, favoriser et appliquer tous moyens permettant de lutter contre la cécité et les atteintes portées à la vue, soit en agissant directement, soit en participant à des actions entreprises par d'autres organismes, notamment l'Organisation Mondiale contre la Cécité (International Agency for Prevention of Blindess);
- 2- Contribuer, directement ou indirectement, à toutes prestations de services en matière de soins ophtalmologiques et de prophylaxie de la cécité; d'encourager toutes initiatives dans ce domaine :
- 3- Rechercher et poursuivre toutes études épidémiologiques et statistiques sur les causes de perte, totale ou partielle de la vue, sur les moyens d'y faire face, de faire connaître les résultats de toutes recherches dans ce domaine :
- Susciter et organiser des campagnes d'information, destinées à rendre le public conscient de l'étendue et de la cécité, tant en France que dans le monde, en employant tous les moyens pouvant être à sa disposition, notamment la presse écrite, la radiodiffusion, la télévision, le cinéma, les conférences et toutes autres manifestations publiques ou privées.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emploi : paragraphe 1.1. Missions sociales en France du compte d'emploi et des ressources) et dans les pays de la francophonie (Emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales à l'étranger du compte d'emploi et des ressources).

Les dépenses de fonctionnement du bureau du Mali, financées sur fonds dédiés, sont inscrites en intégralité dans les missions sociales.

b. Définition des clés de répartition :

L'OPC a recours à l'affectation directe des charges lorsque l'imputation est connue





Il s'agit principalement des charges suivantes :

- petit équipement et matériels nécessaires à la réalisation des missions sociales.
- médicaments et consommables médicaux,
- fournitures de bureau,
- locations.
- entretiens et réparations,
- prise en charge, réhabilitation, stockage, envoi du matériel médical faisant l'objet d'attestation de dons,
- transports,
- les frais relatifs aux mailings (affranchissement, envoi des reçus fiscaux, prestataire...),
- voyages et déplacements,
- réceptions.
- frais de personnel lorsqu'ils sont imputables directement à une mission...

Pour l'établissement du CER, les charges indirectes de personnel sont réparties à l'aide de clés définies en fonction des tâches affectées à chacun.

Les autres charges indirectes, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, font également l'objet d'une répartition dans le compte d'emploi des ressources entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des mêmes clés de répartition.

Cette répartition a permis de calculer la part consommée par le personnel sur certains postes de charges indirectes dont l'existence conditionne la bonne réalisation des tâches incluses dans les missions sociales, comme formulé dans l'avis du CNC sur le CER.

L'évolution des effectifs et des fiches de poste a nécessité de réviser les anciennes clefs de répartition votées par le conseil d'administration du 22 décembre 2009.

Ainsi, les nouvelles clefs de répartition approuvées par le conseil d'administration du 11 décembre 2014 et appliquées depuis 2014 sont les suivantes :

	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Direction Exécutive	55%	30%	15%
Direction des Programmes	95%		5%
Direction admin.	40%	30%	30%
Direction financière	70%	10%	20%
Direction de la communication		95%	5%
Stagiaire	50%	35%	15%

Les autres charges indirectes, qui se rapportent aux honoraires d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes, ont fait l'objet d'une répartition entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement en fonction du nombre de lignes comptables affectables à chacune de ces catégories.





2. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N :

- Missions sociales:

Lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...), ces missions sociales sont financées au prorata des sommes dépensées sur le terrain en fonction de leur origine, Fonds collectés auprès du Public ou autres fonds privés.

- Frais de recherche de fonds :

Les frais de recherche de fonds auprès du public sont par principe financés par des ressources collectées auprès du public, et les frais de recherche des autres fonds privés par les autres fonds privés, dans la mesure où si ceux-ci sont suffisants.

- Frais de fonctionnement :

Ils sont financés, par principe, par des ressources autres que par la générosité du public, dans la mesure où ceux-ci sont suffisants.

Ces autres ressources n'ayant pas été suffisantes, il a été prélevé 6 955 € sur l'AGP.

3. Part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public:

Les investissements sont par principe financés par des ressources autres que la générosité du public.

4. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice

Le solde au 31 décembre 2020 est 1 255 599 €.





COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2020 12
A-TRODONS ET CHARGES FAR ORIGINE ET DESTRATIOR	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	556 992	556 992
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 460	1 460
1.2 Dons, legs et mécénat	555 532	555 532
- Dons manuels	144 901	144 901
- Legs, donations et assurances-vie	410 631	410 631
- Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 996 798	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 992 078	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	4 720	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	140 378	38 509
TOTAL	2 694 168	595 501
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	2 286 223	277 499
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes		
agissant en France		Į.
1.2 Réalisées à l'étranger	2 286 223	277 499
- Actions réalisées par l'organisme	2 286 223	
- Versements à un organisme central ou à d'autres		
organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	177 902	23 434
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	22 317	23 434
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	155 585	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	61 810	6 955
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	102	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	197 508	75 66
TOTAL	2 723 545	383 555
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 378	211 946

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N 31/12/2020 12
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	277 499
1.1 Réalisées en France	
 - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France 	
1.2 Réalisées à l'étranger	
 Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger 	277 499
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	23 434
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	23 434
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 955
TOTAL DES EMPLOIS	307 888
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	75 667
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	383 555

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N 31/12/2020 12
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 460
1.2 Dons, legs et mécénats	555 532
 - Dons manuels - Legs, donations et assurances-vie - Mécénats 	144 901 410 631
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	
TOTAL DES RESSOURCES	556 992
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	38 509
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	595 501

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 043 652
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	211 947
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 255 599